

Badinter, assassin de la peine de mort, a choisi de faire avorter la... perpétuité réelle !

écrit par Jacques Martinez | 10 février 2024





Avertissement : ce qui suit n'aura rien de commun avec ce que l'on entend sur quasiment toutes les chaînes de l'audiovisuel depuis vendredi midi ! Certes Badinter, avec l'appui de l'irréprochable François Mitterrand, tout frais Président de la République, et d'une majorité de parlementaires de gauche, a assassiné -la préméditation est incontestable ! (1)- a assassiné la peine de mort mais **ce que certains -tels que moi- lui reprochons, c'est qu'il n'a jamais accouché d'une perpétuité réelle ! Au contraire, il a tout fait pour qu'elle avorte !** Ce qui permet à un quintuple assassin -ses deux enfants, son épouse, ses parents !-, Jean-Claude Romand, d'être en liberté après à peine 22 ans de prison, soit 4 années d'emprisonnement par vie massacrée.

Romand sait à qui il doit cette mansuétude et, n'en doutons pas, il va penser à vous, M. Badinter ! Peut-être même en vous adressant un... « *Chaleureux merci, Monsieur Badinter ! Je vais vous rendre hommage, ce soir, en allant faire la*

fête ! »

Ce Jean-Claude ROMAND, QUINTUPLE ASSASSIN : □les 9 et 10 janvier 1993, dans l'Ain et le Jura, il commet un uxoricide (que, par mode, on appelle maintenant « féminicide »), celui de Florence, son épouse, sous les coups d'un rouleau à pâtisserie, et deux infanticides : dans leur chambre, Caroline, 7 ans, et Antoine, 5 ans, à l'aide d'une carabine 22 Long Rifle !

□Et que fait-il ? Il range la maison, lit son courrier, sort acheter des journaux, et revient les lire tranquillement en présence des corps des membres de sa famille, puis regarde la télévision !

Il est midi, il a une petite faim -les émotions, ça creuse !- : il part chez ses parents, déjeune le plus naturellement du monde avec eux et, **après le dessert, il les abat tous les deux à l'aide de sa carabine et, le chien voulant, c'est insensé, l'empêcher d'agresser ses maîtres, il l'abat également...**

Heureusement qu'il était fils unique, sinon ses frères ou soeurs et leurs familles y seraient aussi passés.

Il voulait également tuer sa maîtresse mais, après une tentative infructueuse, il y a renoncé. Il retourne chez lui ! □Et en présence des corps, il prend des barbituriques (quelle chance il a ! Ils sont périmés !), asperge le pavillon d'essence à 22 heures mais (heureusement pour lui !) il ne décide de mettre le feu au pavillon qu'en se couchant seulement à 4 heures ! Pourquoi si tard, mystère ? Pas du tout (quelle chance encore !), 4 heures, c'est pile l'heure du passage des éboueurs. Ceux-ci voyant les flammes (troisième chance !) appellent les pompiers et il sera(non ! C'est incroyable !) sauvé !

□□□□Et c'est ce genre de criminel qui a été sauvé par M. Badinter, cet avocat qui avait déjà sauvé la tête, entre

autres, d'un Patrick Henri, assassin d'un gamin et qui, à peine remis en liberté, s'adonna au trafic de drogue potentiellement mortel pour d'autres enfants.

Il y a quelques années, en janvier 2019, apprenant que la libération de Jean-Claude Romand pouvait intervenir en juin de cette année-là, j'avais proposé à un autre site sur lequel j'écrivais alors, un papier appelant à une pétition contre cette libération (à l'image de celle qui avait permis au peuple belge de maintenir en détention un pédophile notoire devant, lui aussi, être libéré) mais ce site avait refusé de le publier ! Et, ainsi, les autorités judiciaires ont-elles pu remettre discrètement Romand en liberté puisque aucun journal n'a voulu en parler ! Ah, mais une remise en liberté atroce, sous des conditions drastiques ! Romand devait aller dans une abbaye et y rester pendant deux ans ! Incroyable ! Deux ans, quelle durée atroce à côtoyer chaque jour des moines et même faire trois repas par jour avec eux ! Cet homme qui avait trompé toute sa famille et ses amis en faisant croire, et durant 15 ans, qu'il était médecin alors qu'il n'avait jamais pu passer son diplôme, et médecin non dans un village perdu mais à l'Organisation Mondiale de la Santé ! Un tel manipulateur a su se tenir tranquille pendant 20 ans en taule, puis, pendant deux ans, chez les moines !

Il peut depuis 2022 se remarier ! Il trouvera une folle adorant les tueurs en série et qui, avec enthousiasme et admiration, lui fera deux enfants, comme cela s'est produit dernièrement pour un autre pédophile !-

Et, ainsi, ce ROMAND que l'ajustice a définitivement libéré, aura ainsi la possibilité de tuer ses deux autres enfants et son autre épouse si l'envie l'en prend. « Malheureusement pour lui », il ne pourra pas avoir la satisfaction de tuer ses parents... C'est déjà fait ! Quoique, il pourra se rattraper sur ses beaux-parents.

Si ce ROMAND avait été exécuté ou s'il était en train... d'exécuter sa peine de réclusion à PERPÉTUITÉ RÉELLE... (ce que j'eusse préféré car il serait toujours en train de penser à la tuerie qu'il a... "p è r e"p é t r é e, alors que s'il avait été guillotiné, en dehors de quelques heures désagréables avant de passer sous le couperet de la grande faucheuse, il ne souffrirait plus depuis 25 ans).

Avec une PERPÉTUITÉ RÉELLE, il ne serait pas en train de vivre comme vous et moi. De s'amuser à sa guise tout en trompant son (nouveau) monde ! Il ne serait donc pas un loup lâché dans une bergerie : qui sait où est ce loup ? Que dis-je, ce MONSTRE ? EST-CE VOTRE VOISIN ? EST-IL DANS VOTRE COMMUNE SOUS UNE IDENTITÉ NOUVELLE FOURNIE PAR L'ADMINISTRATION ? PEUT-ÊTRE L'AVEZ-VOUS CROISÉ DANS VOTRE BOULANGERIE ? OU PEUT-ÊTRE AVEZ-VOUS BU UN VERRE AVEC LUI, TOUT EN PLAISANTANT, AU BAR DU COIN ?

□Car qui peut prévoir qu'il ne fera rien, lui qui toute sa vie a trompé son monde dont sa famille ? C'est d'ailleurs la raison de ses assassinats : surtout que sa famille ne sache pas qu'il avait menti toute sa vie sur sa prétendue profession de médecin à l'OMS !!! Et ce multiple « famillicide » est libre ! Quel scandale ! □ Cela me révolse que des rebus de la société tels que ce Romand, oui, des gens qui représentent ce qu'il y a de plus infect dans notre société... que de tels déchets -et dangers pour ceux qu'ils approchent- soient en liberté !

Un tel monstre, pour lequel risquer d'avoir honte devant sa famille, valait qu'il efface SA honte en tuant TOUTE SA famille, ne mérite pas de vivre sinon, au minimum, entre 4 murs jusqu'à la fin de la sienne de vie abjecte !

D'ailleurs, si je gagnais un jour une somme suffisante au loto, je monterais un site pour « traquer » de telles crevures ! Je l'ouvrerais dans un pays où la justice

française ne pourrait l'interdire et j'organiserais un réseau « d'amis » (dans les administrations justice, police, gendarmerie et autres) qui renseigneraient ce site. Ainsi, n'importe qui pourrait apprendre qu'un tel qui a assassiné un tel est sorti de prison tel jour, qu'il a pris (éventuellement) l'identité de... et il se trouve à..., travaille dans... etc.

Simplement par souci de sécurité pour les habitants du secteur mais aussi afin que cet assassin n'ait pas une vie tranquille. Qu'il se sente épié où il irait. Avec photos à l'appui : l'ancienne voire la plus récente, surtout s'il s'est permis quelques retouches... □ Ainsi, toute personne pourrait consulter ce site et savoir que, dans sa ville, il y a ou pas, un individu de ce genre. Aux Etats-Unis, il y a bien un site indiquant où sont les pédophiles...

Grâce à un tel site, toutes les victimes, leurs familles et leurs amis pourraient -si, du moins, le loto m'en donnait les moyens !- ouvrir, au hasard, tous les chapitres d'un... ROMAND parmi ceux que je déteste le plus et savoir -pour leur sécurité- si un tel est dans le même département, voire la même commune et, pourquoi pas, la même rue ou le même... immeuble ! Ce ne serait pas de la vilaine délation mais de la plus belle et de la plus efficace des... préventions !

Dernière petite anecdote personnelle : une nuit, sur RTL, lorsque j'y assurais les bulletins d'informations de nuit, l'une des collaboratrices de Me Badinter, alors Garde des Sceaux, m'appelle après le bulletin de 2 heures en me faisant la remarque :

"Monsieur Badinter, depuis qu'il est ministre n'est plus avocat, il faut donc l'appeler Monsieur Badinter et non Maître...". Cela certainement afin que l'on oublie, -comme actuellement Me Dupond-Moretti- qu'il était avocat donc plutôt du côté des délinquants et des assassins que du Français comme vous et moi. Lors du bulletin suivant, à 3 h,

je fis exprès de commencer par une info sur le garde des sceaux : *“Hier, Maître Badinter a...”* Et trois fois je me suis amusé à parlé de *“Maître Badinter”*... Je m’attendais à avoir un autre appel de cette dame... Non. Cela ne va pas loin mais, cette nuit-là, j’ai passé une bonne fin de nuit, seul, dans ma rédaction...

(1) Mitterrand a été élu le 25 mai 1981 et, à peine 4 mois après, période d’été comprise-, en septembre 1981, le 18 (les Députés) et le 30 (les Sénateurs), la loi Badinter de suppression de la peine capitale est adoptée par les parlementaires. Elle sera promulguée le 9 octobre 1981. □Wikipedia : « Le 17 septembre 1981, Robert Badinter présente le projet de loi à l’Assemblée nationale. Il est voté le 18 septembre 1981 par 363 voix pour, 118 contre. 11 députés du Rassemblement pour la République, dont Jacques Chirac, François Fillon et Philippe Séguin, ainsi que 20 députés UDF, dont Jacques Barrot, Pierre Méhaignerie, Bernard Stasi et Olivier Stirn, mêlent leurs voix à celles de la gauche. Le 30 septembre 1981, plusieurs amendements du Sénat sont rejetés. Après l’Assemblée nationale, la loi est officiellement adoptée le 30 septembre 1981 par les sénateurs, par 161 voix pour, 126 contre. Le 9 octobre 1981, la loi est promulguée. » □

JACQUES MARTINEZ, journaliste, □ancien chef d’infos de RTL (1967-2001), l’AFP, le FIGARO, le PARISIEN...